

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°14/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absents excusés :

Convocation et affichage : 26/02/2026

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Annule et remplace la délibération n°07/2026 – erreur matérielle

Objet : CONRAT DE LOCATION PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une proposition commerciale de B. CONTACT, l'entreprise qui nous loue les photocopieurs pour la mairie et l'école. Cette offre est plus adaptée aux besoins de la commune. Monsieur le Maire précise que l'offre engage l'entreprise et la commune pour 21 trimestres.

Monsieur le Maire présente le devis correspondant et comprenant :

- la livraison et l'installation (200 €HT) d'un nouveau photocopieur à la Mairie et à l'école,
- le forfait de location et de maintenance mécanique pour 5000 copies N/B et 2700 copies couleurs, consommables inclus hors papier et agrafes (852 € HT/trimestre),
- le forfait de maintenance connectique (65 € HT/trimestre).

Le déplacement et l'installation du photocopieur de la Mairie vers l'Ecole et l'enlèvement du photocopieur de l'Ecole seront réalisés par B. CONTACT.

Sont non comprises, les copies N/B et couleurs faites au-delà du forfait, à un tarif respectif de 0,006 € HT/copie et 0,06 € HT/copie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce contrat d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le devis de la Société B. CONTACT décrit ci-dessus ;**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de location / maintenance avec la Société B. CONTACT pour une durée de 5 ans**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 24 mars 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

